

là ne peuvent souffrir la grant puanteur qui sort d'icelle ruette sans prendre mal au cœur, dont se pourroit suivre inconuenient ou esclandre. Semblablement auroit une autre ruete tenant à la dicte rue Juerie d'une part et frappant à la rue de la Juerie (évidemment ce nom est mis pour un autre) d'autre part, en laquelle auoit été par les voisins, à cause de leurs maisons frappans sur icelle ruete, fait plusieurs *eguediers*, et tant par iceux *aiguediers*, comme par les fenestres et autrement, estoient jectés plusieurs ordures infectes et autres immondices portant *grande puanteur et infection*, lesquelles *distillent* jusqu'en ladite rue de la Juerie, et de là s'écoulent par le long de la dite rue, puis tombent en la rue par laquelle l'on va aux changes et jusques au deuant de l'hostel de feu Robinet Dupré, dont étoit *si grande puanteur* que tous ceux qui vont et vacquent par les dicts changes ne peuvent là s'arrêter. Semblablement aussi tant en la dicte rue de la Juerie, *comme quasi en toutes les autres rues de la ville*, etc., etc. »

En 1517, une somme est payée « au prévost de la ville et sergens pour avoir vacqué à faire abattre les *esguidiers* sortissans aux rues publicques et qui *faisoient infection* en la ville... »

On trouve encore dans la comptabilité de la ville pour 1517 : « Payé... aux ouvriers qui ont besoin à pousser certaines gorgolles et chanées de pierre es les maisons pour conduire les eaux des *esguediers* et autres de l'hospital du Pont du Rosne... »

Comment, dans ces conditions était-il possible d'habiter notre ville ? Il fallait évidemment que nos pères eussent des sens plus émoussés que les nôtres. Après tout, cette peinture pourrait servir encore pour plus d'un de nos villages, et il me souvient que, dans une *station thermale*, à Bagnols-